ORGANISATION DE LA FORMATION
ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
LICENCE PROFESSIONNELLE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 25/05/2023.

1. PRESENTATION DE LA FORMATION Licence Professionnelle

DOMAINE : Sciences, Technologies, Santé

MENTION : Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux

Parcours-type (le cas-échéant) : Systèmes Audiovisuels Numériques

Code(s) étape Apogée : 5INA1

2. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions…) :

Au-delà de 10heures d'absences non justifiées dans un enseignement, l'étudiant sera déclaré non évaluable (ABI)

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :

  FI par apprentissage (FA) ☒ Formation continue (FC) ☒

- Organisation des études :

  Alternance ☒

- Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?

  Non ☒

  Si oui lesquels ?

4. AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options, cours en distanciel…

Le rythme de l'alternance et le contrôle continu ne permettent pas de faire de validation des UE au semestre, toutes les UE seront donc validées en fin d'année.